

Servitudes applicables à la Commune de Vire Normandie

AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

- Monument historique classé ou inscrit
- Périmètre de protection autour des monuments historiques

AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés

- Sites Inscrits ou Classés

AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

- Point de captage
- Zone de captage
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée zone centrale
- Périmètre de protection rapprochée zone périphérique

I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel

- Installation de gaz (Source: GRT Gaz, 2014)
- Canalisation de gaz haute pression en service (commune déléguée de Vaudry) (DN 100 - PMS 67,7 bar) (Source: GrT Gaz, 2016)

I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

- 1X90KV aérien Mesnil-Vire (communes déléguées de Coulonces et Vire)
- 1X90KV aérien Flers-Vire (communes déléguées de Roullours, Truttemer-le-Grand, Vaudry et Vire)

PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

- Station hertzienne de Chaulieu/Le Bourg (centre de 1ère catégorie)
- Station hertzienne de Vire/La Besnardière (centre de 2ème catégorie)
- Station hertzienne de Vire/Les Hauts Vents (centre de 2ème catégorie)

- Zone de garde
- Zone de protection

PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

- Centres de réception du Gast/ Le Hamel de Haut et Le Plessis-Grimoult/Mont Pinçon
- Centres de réception de Vire/La Besnardière et Gathemo/Les Costils

- Zone de servitude primaire
- Zone de servitude secondaire
- Zone spéciale de dégagement (Faisceau hertzien) / Secteur de dégagement

PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

- Câble pleine terre
- Câble en conduites

T1 - Servitude relative aux voies ferrées

- Ligne de Paris à Granville
- Emprise de la ligne de chemin de fer

Autres éléments de la carte

- Zonage du PLU de Vire Normandie
- Limites des communes déléguées

6.2.4 - Annexes graphiques :
Plan des servitudes d'utilité publique



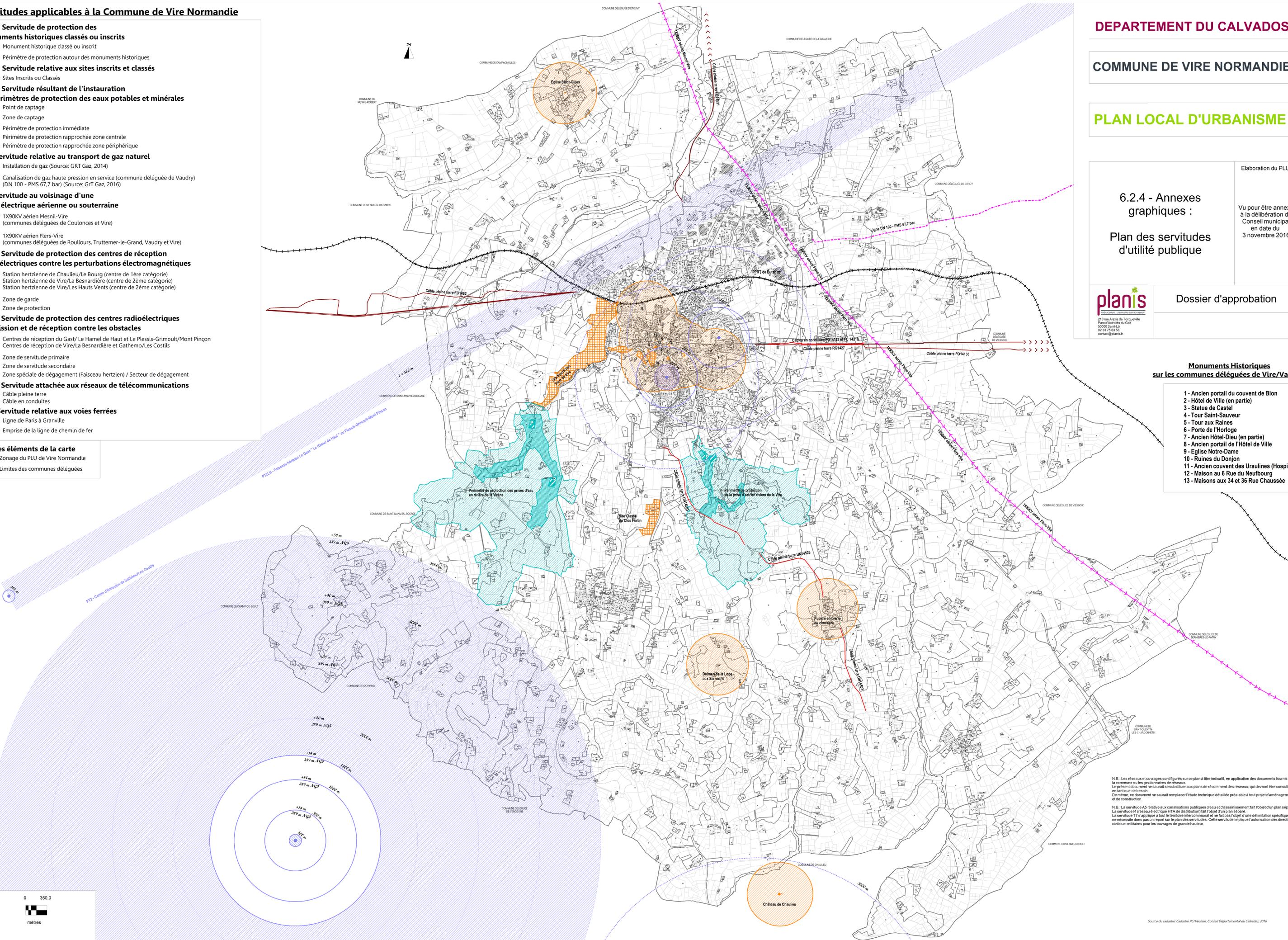
Dossier d'approbation

Elaboration du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 3 novembre 2016

Monuments Historiques sur les communes déléguées de Vire/Vaudry:

- 1 - Ancien portail du couvent de Blon
- 2 - Hôtel de Ville (en partie)
- 3 - Statue de Castel
- 4 - Tour Saint-Sauveur
- 5 - Tour aux Raines
- 6 - Porte de l'Horloge
- 7 - Ancien Hôtel-Dieu (en partie)
- 8 - Ancien portail de l'Hôtel de Ville
- 9 - Eglise Notre-Dame
- 10 - Ruines du Donjon
- 11 - Ancien couvent des Ursulines (Hospice)
- 12 - Maison au 6 Rue du Neufbourg
- 13 - Maisons aux 34 et 36 Rue Chaussée



N.B. : Les réseaux et ouvrages sont figurés sur ce plan à titre indicatif, en application de documents fournis par la commune ou les gestionnaires de réseaux. Le présent document ne saurait se substituer aux plans de recensement des réseaux, qui devront être consultés en tant que de besoin. De même, ce document ne saurait remplacer l'étude technique détaillée préalable à tout projet d'aménagement et de construction.

N.B. : La servitude AS relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement fait l'objet d'un plan séparé. La servitude I4 (réseau électrique HTA de distribution) fait l'objet d'un plan séparé. La servitude T1 s'applique à tout le territoire intercommunal et ne fait pas l'objet d'une délimitation spécifique et ne nécessite donc pas un report sur le plan des servitudes. Cette servitude implique l'autorisation des directions civiles et militaires pour les ouvrages de grande hauteur.

